

La grande distribution s'engage sous une nouvelle bannière

© 09/11/2020 | 👤 Delphine Jeanne • 📰 Terre-net Média

Les représentants de la grande distribution ont signé le 9 novembre une charte d'engagement avec le ministre de l'agriculture pour davantage mettre en avant les produits d'origine française dans leurs rayons. Une initiative particulièrement bienvenue, alors que le deuxième confinement risque de mettre à mal certaines filières agricoles.



La grande distribution

s'est engagée, derrière la bannière "plus près de vous et de vos goûts", à promouvoir davantage les produits locaux (@Terre-net Média)

Le ministre de l'agriculture Julien Denormandie a signé, le 9 novembre, une « **charte d'engagements de mise en avant des produits frais et des produits locaux** » avec l'ensemble des acteurs de la grande distribution (Leclerc, Carrefour, Intermarché, Netto, Système U, Auchan Retail France, Casino, Monoprix-Franprix, Lidl, Cora Supermarchés March et Aldi France).

»

Signature de la charte « Produits frais et locaux » entre ? @J_Denormandie? ? @alaingriset? et la grande distribution: solidarité, accessibilité, transparence et visibilité. Une initiative forte et positive pour tous les acteurs agroalimentaires. ? @FCDfrance? pic.twitter.com/w1D5Eowtvz

— Jacques Creyssel (@JacquesCreyssel) November 9, 2020

« Plus près de vous et de vos goûts »

La charte prévoit la mise en avant, dans les rayons des grandes surfaces, mais aussi sur leurs sites internet ou sur les supports publicitaires, des produits frais français et locaux. Un **slogan commun à toutes les enseignes**, « plus près de vous et de vos goûts », doit permettre au consommateur d'identifier plus facilement ces produits frais de proximité.

»

Communiqué ?? | Charte d'engagements de mise en avant des produits frais et des produits locaux en grande distribution ? <https://t.co/eIM32jkbBa>

— Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (@Agri_Gouv) November 9, 2020

Cette mise en lumière permettra de **soutenir davantage les agriculteurs français**, en cette période de confinement, qui coupe certaines filières agricoles de débouchés importants dans la restauration hors foyer, et que les achats pour les fêtes de fin d'année risquent également d'être moins importants qu'à l'accoutumée.

Lire >> Réveillons confinés ? Les produits de fêtes sur le pied de guerre

Nouvelles exigences de traçabilité

Au-delà d'une identification facilitée des produits frais locaux, la bannière « plus près de vous et de vos goûts » permettra aussi de lutter contre les allégations « transformé en France » ou « élaboré en France », apposées sur des produits qui ont été fabriqués en France, mais à partir de matière première importée, et qui trompent le consommateur. Ainsi, **les marques de distributeurs n'utiliseront plus ces mentions si les ingrédients ne sont pas français.**

Cette consommation locale est fortement encouragée par le ministre. « Je lance un appel au consommateur car l'acte d'achat est aussi un acte citoyen. Lorsqu'on en a la possibilité, il faut favoriser les produits frais et les produits locaux. L'acte de consommation permet de soutenir les agriculteurs et les éleveurs, encore plus en cette période », a-t-il ainsi déclaré, le 8 novembre, [dans le Journal du Dimanche](#).



Chaque acte d'achat compte !

Privilégions les produits frais et les produits locaux. C'est meilleur pour notre santé, pour l'environnement et, le plus souvent, pour notre portefeuille.

C'est pourquoi nous lançons une nouvelle charte d'engagement avec la grande distribution ?? <https://t.co/9IQ3zDd8P8>

— Julien Denormandie (@J_Denormandie) November 8, 2020

Consommer frais et local, « c'est meilleur pour la santé, meilleur pour l'environnement et pour l'économie », ajoute Julien Denormandie dans les colonnes du JDD, car « c'est souvent moins cher de consommer des produits frais et des produits locaux qu'un plat surtransformé et importé ».

Relire aussi [l'interview de Julien Denormandie sur Terre-net](#) où il évoque également ce sujet (4/09/2020)